

Pour qui ?

Ces formations sont ouvertes à tous les propriétaires forestiers privés, quels que soient leur surface boisée ou leur niveau de connaissances. Elles permettent d'apprendre les bases de la gestion forestière, de se perfectionner en commercialisation du bois ou encore de découvrir la fiscalité et le cadastre.



Des formations permettant de passer du statut de propriétaire à celui de sylviculteur éclairé



Inscrivez-vous en quelques minutes !

Validez votre pré-inscription en cliquant ou scannant ce QR Code.



Il est aussi possible de s'inscrire en envoyant le bulletin de pré-inscription, avec le règlement à :

FOGEFOR Limousin-Poitou-Charentes
15 , Rue de la Croix de la Cadoue
86240 SMARVES

Pour toute question, contactez :
Isabelle BOISSEAU
E-mail : isabelle.boisseau@cnpf.fr
Tél. : 05 49 52 23 08



Formation à la Gestion Forestière

Organisées par le CNPF Nouvelle-Aquitaine, ces formations sont conçues pour donner les clés d'une gestion durable et efficace.

- Gestion durable
- Sylvicultures
- Fiscalité



Nos stages

-60 %
pour les étudiants
et lycéens

1

Concevoir son Plan Simple de Gestion

200 €

18 septembre / 2 & 16 octobre / 6 novembre (9h - 17h)

Contenu : Renouveler ou établir, soi-même, son Plan Simple de Gestion. Rédiger son document étape par étape

2

Fiscalité forestière 100 €

12 & 26 novembre / 9 décembre (3 visios)
Contenu : Acquérir de solides bases en matière de fiscalité forestière.

3

Comment se repérer en forêt ? 50 €

4 décembre (9h - 17h)
Contenu : Mieux connaître les fonctionnalités du site Géoportail et apprendre à se repérer dans les bois avec l'application Cartes IGN.



Inscription

Mme / M. Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Profession :

Statut forestier privé :

- Sylviculteur ou propriétaire gestionnaire de forêts
- Ayant droit du propriétaire contribuant à la gestion de la forêt (ex. membre de G.F., conjoint)
- Salarié forestier d'un propriétaire privé
- Autre, préciser :

Commune où se situe votre forêt :

Choix des stages : 1 2 3

Mode de règlement : chèque (ordre du FOGEFOR Limousin-Poitou-Ch.) Virement bancaire